



PROCES VERBAL **COMMISSION REGIONALE FUTSAL**

Séance du 12 Novembre 2024

Président : M. ANTONINI Sylvestre

Présent (s) : MME GARDELLA Sandra - MM CASANOVA Marc – GIORGETTI Florian – DRUAULT Yoann – DOTTEL Jean Charles – VECCHIOLI Thomas

Assiste(nt) :

Excusé(s) :

1. Condoléances :

La CRF adresse ses sincères condoléances aux amis et à la famille de M. **FRAYMOUTH Pierrot** membre de la Commission Vétérans.

2. Coupe Nationale Futsal :

A- Règles du tournoi :

Le tirage des équipes pour la finale régionale de la Coupe Nationale Futsal est effectué par Mr Dottel Jean-Charles comme suit :

A / Ajaccio AC

B/ Borgo FC

C/ Empereur ASJ

D/ Furiani USJ

L'ordre des matchs est déjà défini par le règlement de la coupe nationale futsal comme suit :

A – B

B – D

C – D

A – C

D – A

B- C

La durée des rencontres sera de 20 minutes en temps arrêté (même règle que pour les mi-temps en match officiel).

En cas de résultat nul à l'issue de chaque rencontre, les équipes sont départagées par l'épreuve des tirs au but disputée suivant le principe de "la mort subite" : arrêt au premier écart constaté.

Le classement est établi en tenant compte des points attribués comme suit :

- match gagné à la fin du temps réglementaire : 4 points
- match gagné sur l'épreuve des tirs au but à la suite d'un match nul : 2 points
- match perdu sur l'épreuve des tirs au but consécutivement à un match nul : 1 point
- match perdu à la fin du temps réglementaire : 0 point

En cas d'égalité de deux ou plusieurs équipes, il est tenu compte :

- en premier lieu, du nombre de points obtenus lors des matchs joués entre les clubs ex aequo.
- en cas d'égalité de points, de la différence entre les buts marqués et les buts encaissés lors des matchs qui ont opposé les équipes à départager.
- en cas d'égalité de différence de buts lors des matchs disputés entre les équipes ex aequo, du plus grand nombre de buts marqués lors de ces rencontres.
- en cas de nouvelle égalité, de la différence entre les buts marqués et les buts concédés lors des matchs joués sur l'ensemble de la poule.
- en cas d'égalité de différence de buts sur l'ensemble des matchs, du plus grand nombre de buts marqués.

3. Pour toute panne ou ensemble de pannes d'éclairage survenant lors des rencontres à élimination directe se disputant à la lumière artificielle, la Commission d'Organisation statue sur les conséquences de cet incident.

B- Licences, qualifications et participation

Les équipes pourront compter exceptionnellement 14 joueurs par feuille de match.
Pour le reste :

1. Les dispositions des Règlements Généraux de la FFF et de leurs Statuts s'appliquent dans leur intégralité à la Coupe Nationale Futsal.
2. Les joueurs doivent être qualifiés en conformité avec les Règlements Généraux de la FFF et leurs Statuts.
3. Pour participer à l'épreuve, les joueurs doivent être licenciés Futsal et être régulièrement qualifiés pour leur club à la date de la rencontre et être autorisés à pratiquer en catégorie senior. Les joueurs sous contrat des clubs professionnels ne peuvent participer à la compétition.
4. Un joueur ne peut participer à la compétition que pour un seul club.

5. Les conditions de participation à cette épreuve sont celles qui régissent l'équipe première du club dans son Championnat pour ce qui concerne notamment le nombre autorisé de joueurs, à savoir :

- titulaires d'une double licence « joueur »,
- joueurs étrangers non ressortissants de l'Union Européenne ou de l'espace Economique Européen ou de pays ne disposant pas d'accord d'association ou de coopération avec l'Union Européenne.

Toutefois, le nombre de joueurs mutés est limité dans les conditions de l'article 160 des Règlements Généraux de la FFF.

6. Les arbitres exigent la présentation des licences et vérifient l'identité des joueurs.

Pour les rencontres à élimination directe de la Coupe Nationale, un joueur ne présentant pas de licence peut participer à celles-ci sous réserve des dispositions de l'article 141.1 des Règlements Généraux de la FFF.

En revanche, lors des rencontres de la Coupe Nationale se disputant sous forme de tournois, un joueur ne présentant pas de licence ne peut participer.

7. Les dispositions de l'article 151 des Règlements Généraux ne sont pas applicables.

3. Prochaine réunion :

La prochaine réunion de la CRF se déroulera le **mardi 14 janvier 2025** à 17h30.